

Déclaration des conseillers municipaux de la liste « réalisons l'avenir de Saubens » , et concernant les berges de Garonne Conseil municipal du 10 février 2015

Ce document est le détail du point abordé en séance.
Nous dressons un bilan des événements qui ont marqué 2014.
code « couleurs et altérations » :

- en « italique » les informations recueillies auprès de M le Sous-Préfet que nous avons rencontré une seule fois , le 16 décembre 2014,
- en « bleu » les éléments extraits des comptes rendus de conseil municipaux,
- en « normal » les informations d'autres sources non enregistrées et nos commentaires.

Pourquoi une rencontre avec M le Sous-Préfet ? Au delà de l'idée d'aller lui dire bonjour, nous étions inquiets des incohérences dans les informations reçues -malgré le point du 17 novembre en conseil municipal- et souhaitions des éclaircissements. Il s'avère que M le Sous-Préfet nous a donné des informations en cohérence avec celles qui nous venaient du Collectif de sauvegarde des berges de Garonne et que l'on a retrouvé, par la suite, dans leur « mise en demeure ».

CM 17/12/2013 : (ancienne municipalité, qui comptait 7 personnes élues de la liste « Vivons Saubens » ; Jacques Beauville, Jean Marc Bergia, Dominique Granier, Bernard Mariuzzo, David Peyrières, Béatrice Penneroux, Marie-Claude Rouilhet, et 2 élus de « Réalisons l'avenir de Saubens », Frédéric Novau et Christine Rilba) Extrait :

(...)« Récemment, Monsieur le Sous-Préfet a rappelé le Maire (M. JC Cassagne) en lui indiquant qu'étant donné l'urgence et la spécificité du dossier, celui-ci pourrait bénéficier de la DETR. »(2014) « Cette dernière pourrait éventuellement, pour ces mêmes raisons, se cumuler avec l'aide du Conseil Général.

Lors de la dernière réunion cantonale, le Maire a donc parlé du dossier à Monsieur PERALDI Conseiller Général du canton de Portet s/Garonne- qui lui a demandé de lui adresser un courrier dans l'éventualité où la Commune bénéficierait de la DETR (le dossier est à transmettre avant le 31/12/2013 et les arrêtés seront notifiés en février 2014). Le Conseil Général se positionnera alors. »(...)

Les demandes de subvention sont votées à l'unanimité.

(note : en pratique les arrêtés sont signés en avril 2014)

Nota : Engagement de campagne « Vivons Saubens » :

« sécuriser les habitations et le chemin du Port des effets de la Garonne :

Nous sommes pleinement engagés aux côtés du Collectif des berges de Garonne pour trouver les financements nécessaires et ainsi stabiliser au plus tôt les berges par des travaux pérennes. Nous lancerons immédiatement un appel d'offres, nous continuerons à porter le projet devant les représentants de l'Etat et élus (Préfecture, Conseil Général, députés, etc...). »

19/02/2014 : La commission des élus vote à l'unanimité moins une voix pour l'attribution de 300k€ de DETR pour Saubens au titre de la sauvegarde des berges de Garonne. A cette commission siège le Conseil Général qui donc a voté en faveur des projets de travaux (sur la base du dossier proposé en décembre 2013 par le cabinet ICE, lui-même issu des études des services de l'Etat)

CM du 10/04/2014 :

« Les services de l'État sont très bien informés quant à la situation du chemin du Port, notamment en ce qui concerne la tranche 2 (« la source »). Le maire (M. JM Bergia) indique avoir eu une réunion le matin même avec le sous préfet qui est conscient de la situation sur cette zone-là. (...) »

Le sous-préfet nous apprend que le maire est venu le trouver début avril lui annonçant qu'il n'aurait pas la subvention du Conseil Général. Dans ce cas de figure, les frais deviennent beaucoup trop lourds pour la commune (plus de 800k€ au lieu de 430 estimés dans les délibérations du budget 2014). Le sous préfet ne pouvant pas mettre en péril les finances de la commune accepte, à la demande de M. Bergia, qu'une autre

*étude soit faite pour une prise de décision avant le **30 juin 2014**, date à laquelle il peut encore signer la DETR utilisable jusqu'en décembre 2015. Le sous préfet nous précise, concernant la subvention du Conseil Général qu' « afin de recevoir un subvention, encore faut-il la demander ». Il nous rappelle qu'il signale systématiquement aux nouveaux maires qu'il y a un délai de 2 ans pour utiliser une DETR.*

CM du 28/04 et CM du 27/05 : le sujet n'est pas abordé !

CM du 20/06/14 :

« Le maire informe le CM de l'appel de la sous préfecture ce jour ; suite à la transmission du dernier rapport d'expertise de la société ISL cette dernière demande à la commune de prendre une délibération entérinant son choix (traitement proposé par le maître d'oeuvre ICE ou propositions d'ISL experts indépendants). Le maire propose (...) réunion le 03 juillet. »

Soit après la date buttoir du 30 juin.

Nous nous interrogeons sur l'intérêt de réunir les membres du conseil municipal le 3 juillet à la demande du maire pour une prise de décision alors que quel que soit le choix il était trop tard pour se voir attribuer la DETR de 300k€ ; lors de cette réunion seule la nouvelle proposition (ISL, pour un total des travaux inférieur à 80k€) est étudiée, puis rejetée. Cette réunion ne pouvait pas donner lieu à délibération du conseil municipal puisqu'elle était informelle.

Depuis le 3 juillet, aucune information à part l'article du Petit Saubenois, certes corrigé en CM courant décembre, mais qui induit en erreur la compréhension des lecteurs.

Si notre liste n'avait pas demandé d'aborder le sujet en « Questions Diverses » au CM du 17 novembre, nous n'aurions eu aucune information officielle.

CM 17/11/2014 : le sujet est remis en discussion suite à la demande de notre liste pour encourager l'obtention d' une DETR au titre de 2015.

La commission « cadre de vie » a demandé une nouvelle étude au cabinet ICE (réunion fin septembre 2015). *Un point assez exhaustif est fait en conseil, les 3 pages ne sont pas reproduites ici. Il apparaît que le maire insiste sur le fait qu'aucune notification écrite de DETR n'avait été reçue au printemps. Et pour cause, il est allé demander au sous préfet de ne pas signer l'arrêté d'attribution.*

Le 19 février la commission des élus avait voté à l'unanimité moins un la DETR de 300k€ pour Saubens, cette information devait permettre de délibérer au plus vite pour demander la subvention au Conseil Général qui attendait ce courrier (cf ci-dessus point CM17/12/13).

Où est la preuve écrite que le Conseil Général ne donnerait pas de subvention sur le dossier des berges de 2014 ?

Etat actuel :

Le nouveau dossier devait parvenir avant le 10 janvier 2015 en sous préfecture.

Il sera soumis à une expertise de la DDT, après quoi il devra revenir à la sous préfecture au plus tard avant la fin de la 1ere quinzaine de février car la commission des élus se tiendra le lundi 23 février 2015 à 15h à la Préfecture de Toulouse. En effet le nouveau projet devra à nouveau être voté lors de cette commission pour obtenir l'accord de principe de la DETR.

Enfin entre les mois d'Avril et Mai, sous réserve de l'octroi de la subvention du Conseil Général (subvention qu'il faut demander pour l'obtenir), le sous préfet établira alors un arrêté d'attribution de la DETR 2015 concernant les travaux de sécurisation des berges.

Sans aucune garantie que de nouvelles DETR puissent être allouées à Saubens dans les années à venir.

Le 11 décembre en conseil municipal, nous votons pour une demande de subventions DETR et CG en parallèle, sur la base d'un dossier qui n'a pas encore été transmis.

Nous supposons qu'il a été envoyé à la sous-préfecture avant le 10 janvier mais n'avons pas de retour.

Nous nous demandons si les travaux des berges sont une priorité municipale.

Nous comprenons qu'un point de vue différent sur les travaux des berges puisse exister. Les travaux de sauvegarde à long terme (à réviser légèrement comme l'avait signalé la DDT sur des points de détail, mais sur le fond conformes aux ouvrages initialement prévus par la précédente équipe municipale et soutenus par

le sous-préfet) peuvent paraître trop lourds : nous comprenons que puisse être proposée une autre solution plus légère par une nouvelle équipe qui n'aurait pas été en faveur de ces travaux. C'est un choix politique et même si nous ne sommes pas en accord avec ce choix, nous comprenons qu'il puisse mobiliser un grand nombre de personnes. Nous comprenons moins bien l'unanimité de décembre 2013 en faveur du vote des demandes de subventions sur ce dossier ICE.

Notons en outre que le calendrier des subventions est le même que l'an dernier (DETR : accord de principe -potentiel- en février, signature en avril, CG accord -potentiel- en suivant ou en parallèle ? avec l'accord DETR) ;

Si l'on veut avoir reçu les subventions avant de faire apparaître les réalisations au budget de l'année (c'est le sens que nous avons compris du « pas de chèque en blanc » de M. Bergia) le calendrier ainsi détaillé ne s'accorde pas avec le montage d'un budget. Et il tourne en rond.

Nous sommes, par contre d'avis de mettre ces travaux au budget alors que les subventions sont en cours d'obtention, il est toujours techniquement possible de faire des modifications/changements d'attribution qui seront votées en CM par la suite.

Nous espérons également que les 300 k€ de subvention non distribués, et donc perdus dans le budget du sous-préfet en 2014, n'entacheront pas, à l'avenir, la réputation de la commune auprès de l'administration.